

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance**

**Enseignement**

**REF : DEEENS2010016**

**Signataire : CP/SS/CM**

**OBJET :Subventions aux établissements secondaires. Année scolaire 2010/2011.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les divers projets pédagogiques initiés par les établissements du secondaire,

Considérant l'avis de la commission chargée d'examiner les demandes de subventions formulées par les collèges et les lycées afin de concrétiser leurs initiatives,

Considérant l'intérêt que représentent les projets pour les élèves,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ALLOUE** une subvention au profit des établissements suivants :

**LYCEE JEAN-PIERRE TIMBAUD**

- 500 € pour le projet "Tableaux en lumière",
- 1 000 € pour le projet "Fête de la science",
- 900 € pour le projet "Un lycée dans la course".

**COLLEGE DIDEROT**

- 1 000 € pour 2 projets "Séjour ski" et "Séjour surf".

**LYCEE D'ALEMBERT**

- 750 € pour le projet "Défilé de mode".

### **COLLEGE ROSA LUXEMBURG**

- 200 € pour le projet "Théâtre en anglais",
- 400 € pour le projet "Meliades et le landy",
- 360 € pour le projet "Tailleur pour drame",
- 1000 € pour le projet "9 cub",
- 790 € pour le projet "Voile".

### **COLLEGE HENRI WALLON**

- 500 € pour le projet "Les landes de Gascogne",
- 600 € pour le projet "Jardin pédagogique".

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :  
65738.22 (65738.22.303) pour 8 000 €.

Pour le Maire

L'adjoint délégué